



S.A.S. ABF et Associés
N° Siret : 423 878 792 00039
Capital social de 80 000 Euros
Société de Commissariat aux comptes

ACAP PÔLE REGIONAL IMAGE
Siège social : 8 RUE DE DIJON
80003 AMIENS CEDEX 1

(SIREN 424 083 590)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Poweren Jean
Pham
7

COMMISSAIRES AUX COMPTES

François GERARD
Sophie FOURNIER

Agnes VAN BELLEGEM,
présidente
[Signature]

ABF & Associés
2 rue Macquet Vion
80 000 Amiens
Tél. 03 22 34 29 17
(contact@gexsinfo.fr)



Aux Membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACAP PÔLE REGIONAL IMAGE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du premier jour de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Règlement ANC 2022-06 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable en application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

François GERARD
Sophie FOURNIER

ABF & Associés
2 rue Macquet Vion
80 000 Amiens
Tél. 03 22 34 29 17
(contact@gexsinfo.fr)



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

François GERARD
Sophie FOURNIER

ABF & Associés
2 rue Macquet Vion
80 000 Amiens
Tél. 03 22 34 29 17
(contact@gexsinfo.fr)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AMIENS, le 12 Mai 2026

Le Commissaire aux comptes

ABF & ASSOCIES

Représenté par

François GERARD

Signé par François Gerard

Le 12 mai 2026



COMMISSAIRES AUX COMPTES

François GERARD
Sophie FOURNIER

ABF & Associés
2 rue Macquet Vion
80 000 Amiens
Tél. 03 22 34 29 17
(contact@gexsinfo.fr)

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	5 310	5 310				
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	127 978	121 544	6 434	13 013		- 6 579
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	30		30	30		
TOTAL (II)	133 318	126 855	6 464	13 043		- 6 579
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 282	699	8 583	18 957		- 10 374
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	580 563		580 563	432 574		147 989
Charges constatées d'avance	15 919		15 919	2 741		13 178
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	416 801		416 801	259 083		157 718
TOTAL (III)	1 022 565	699	1 021 866	713 356		308 510
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 155 883	127 553	1 028 330	726 399		301 931

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	307 752	279 752	28 000
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	13 294	28 000	- 14 706
Situation nette (sous total)	321 046	307 752	13 294
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	321 046	307 752	13 294
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	362 322	232 604	129 718
TOTAL (II)	362 322	232 604	129 718
PROVISIONS			
Provisions pour risques	78 134	78 134	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	78 134	78 134	
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 846	28 515	19 331
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	70 220	47 124	23 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 412	1 570	1 842
Produits constatés d'avance	145 350	30 700	114 650
TOTAL (IV)	266 828	107 908	158 920
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 028 330	726 399	301 931
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 180	1 985	195	9,82
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	187 660	189 462	- 1 802	-0,95
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 343 794	1 308 021	35 773	2,73
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public		711	- 711	-100
. Dons manuels				
. Mécénats	17 400	41 000	- 23 600	-57,56
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		6 733	- 6 733	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	232 604	148 780	83 824	56,34
Autres produits	327	98	229	233,67
Total des produits d'exploitation (I)	1 783 966	1 696 790	87 176	5,14
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	436 528	462 118	- 25 590	-5,54
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	43 026	44 198	- 1 172	-2,65
Salaires et traitements	665 748	685 342	- 19 594	-2,86
Cotisations sociales	228 394	214 773	13 621	6,34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 197	10 379	- 2 182	-21,02
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Reports en fonds dédiés	362 322	232 604	129 718	55,77
Autres charges	17 440	23 020	- 5 580	-24,24
Total des charges d'exploitation (II)	1 761 655	1 672 433	89 222	5,33
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	22 311	24 357	- 2 046	-8,40
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 997	4 800	- 1 803	-37,56
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	2 997	4 800	- 1 803	-37,56
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	2 997	4 800	- 1 803	-37,56
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	25 308	29 157	- 3 849	-13,20
PRODUITS EXCEPTIONNELS		7 165	- 7 165	-100
Total des produits exceptionnels (V)		7 165	- 7 165	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 703	7 966	3 737	46,91
Total des charges exceptionnelles (VI)	11 703	7 966	3 737	46,91
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-11 703	-801	- 10 902	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	311	356	- 45	-12,64
Total des produits (I + III + IV)	1 786 963	1 708 756	78 207	4,58
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 773 669	1 680 755	92 914	5,53
EXCEDENT OU DEFICIT	13 294	28 000	- 14 706	-52,52
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

Description de l'objet social de l'entité

- Soutien à la diversité de programmation et à l'action culturelle des salles de cinéma,
- Coordination et développement d'actions d'éducation aux images et de programmes culturels sur les territoires,
- Accompagnement, formation, mise en réseau des acteurs de la filière action éducative et culturelle cinéma et audiovisuel - Soutien à la création cinéma/audiovisuel émergente,
- Déploiement d'une logique de pôle ressource, d'observatoire et d'expertise concernant l'exploitation cinématographique, l'éducation aux images, la création émergente et tout autre sujet en prise avec l'action culturelle cinéma et audiovisuel.

Description de la nature et du périmètre des activités

- Organisation de prévisionnements et d'actions de soutien à la diffusion à destination des exploitants des Hauts-de-France ;
- Coordination et mise en oeuvre d'actions culturelles dans les salles de cinéma de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ;
- Coordination et mise en oeuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle auprès des établissements scolaires des Hauts-de-France et de structures d'accueil hors temps scolaire de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ;
- Pilotage du dispositif national Lycéens et apprentis au cinéma sur les Hauts-de-France et coordination sur l'Académie d'Amiens ;
- Coordination du dispositif national Passeurs d'images sur l'Aisne, l'Oise et la Somme ;
- Organisation de formations auprès des enseignants, des exploitants, des animateurs, des acteurs cinéma/audiovisuel de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ;
- Organisation de temps de rencontres et d'échanges avec les acteurs de la filière action éducative et culturelle cinéma et audiovisuel ;
- Coordination et mise en oeuvre d'un programme annuel d'accompagnement de jeunes créateurs cinéma/audiovisuel ;
- Création de ressources pédagogiques ;
- Réalisation d'enquêtes et d'études thématiques régionales ;
- Réalisation de notes et bilans à destination des collectivités territoriales et de l'État ;
- Participation à diverses instances nationales. Description des moyens mise en oeuvre 18

Description des moyens mise en oeuvre

- 18 salariés permanents
- 204 professionnels du cinéma et artistes
- Mise à disposition de locaux par la Région Hauts-de-France
- 1 Véhicule de fonction
- Matériel informatique
- Matériel audiovisuel

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 028 329,72 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 13 294,02 E.

.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06 : ce qui a entraîné notamment :

" la redéfinition du résultat exceptionnel (désormais uniquement les événements majeurs et inhabituels),

" la suppression de la technique des produits de transfert de charges (désormais au crédit des comptes de charges concernés),

" la mise à jour du plan de comptes et des états financiers, notamment à l'actif du bilan les charges constatées d'avance sont présentées avec les créances, et au compte de résultat les produits et charges exceptionnels sont présentés chacun sans détail en une seule ligne. »

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements sont évalués à 106 773 €

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 310			5 310
Immobilisations corporelles	127 059	919		127 978
Immobilisations financières	30			30
TOTAL	132 399	919		133 318

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 310			5 310
TOTAL I	5 310			5 310
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	10 344	3 698		14 042
Matériel de bureau et informatique	103 703	3 800		107 503
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	114 047	7 498		121 545
TOTAL GENERAL (I+II)	119 357	7 498		126 855

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	30		30
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	8 583	8 583	
Autres créances	580 563	580 563	
Charges constatées d'avance	15 919	15 919	
TOTAL	605 095	605 065	30

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	100
Subventions/financements	575 153
Autres produits à recevoir	5 410
TOTAL	580 663

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	279 752	28 000			307 752
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	28 000	-28 000	13 294		13 294
Dont générosité du public					
Situation nette	307 752		13 294		321 046
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	307 752		13 294		321 046
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	232 604	73 398	159 206		288 924	362 322	
TOTAL	232 604	73 398	159 206		288 924	362 322	

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	47 846	47 846		
Dettes fiscales et sociales	70 220	70 220		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 412	3 412		
Produits constatés d'avance	145 350	145 350		
TOTAL	266 828	266 828		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	18 663
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	3 293
TOTAL	21 955

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels**

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	11 703
Résultat exceptionnel	- 11 703

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	
Non cadres	11	
TOTAL	16	0